

SEANCE DU 19 AVRIL 2017**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept et le dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ALMODOVAR Eric, ARNAUD Catherine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : BELHACHEMI Christine, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick

Etait absent : GADIOLLET Virginie,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 13 avril 2017

Monsieur Yannick PILLON est nommé secrétaire de séance

1. Versement d'une subvention au Sou des écoles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les frais de personnel du 1^{er} trimestre 2017 s'élève à 10 171 euros. Le montant de la subvention de 20% correspond à **2 034.20 euros**.

De plus, il convient d'ajouter à ce montant, la somme de **5 821.05 euros** qui correspond à un trop-perçu versé à la commune.

Le montant total de la subvention à reverser au Sou des écoles s'élève à **7 855.25 euros**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 7 855.25 euros au Sou des écoles

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017, en dépenses de fonctionnement.

2. Approbation des statuts de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine DUBOIS, conseiller communautaire.

Madame DUBOIS informe le conseil que les statuts ont été présentés lors d'un précédent conseil d'agglomération et qu'ils avaient été validés. Afin que les conseillers puissent en prendre connaissance, elle ajoute que le document a été envoyé avec la convocation à la séance de conseil municipal et précise qu'il convient de les accepter ou de les refuser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider les statuts de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3. Point sur la mise en œuvre du plan de désherbage

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine DUBOIS qui anime le groupe de travail constitué pour la mise en œuvre du plan de désherbage.

Madame DUBOIS informe le conseil que le groupe de travail s'est réuni à deux reprises dont une fois sur le terrain afin de se rendre compte des différents terrains et problématiques de désherbage.

Le groupe propose plusieurs solutions en fonction du lieu ou de la situation :

- Contours des arbres : expérimentation de trois sortes de paillage différent autour des arbres situés devant les logements Dynacité (tuiles cassées, ardoises cassées et gallets) et utilisation de sédum au pied de certains végétaux
- Enrobé abîmé : reboucher les fissures, notamment dans les cours de récréation
- Pavés : utilisation de la brosse et expérimentation proposées sur les pavés devant la mairie pour boucher les joints avec du sable polymère
- Passage de la balayeuse deux fois par an (avril et juillet) pour désherber les caniveaux
- Campagne de communication : installation de panneaux d'information, explications sur le site internet, et distribution de flyers en 2018 lorsque le cimetière fera partie du plan de désherbage.
- Espaces en stabilisé (salle des fêtes, terrain de sport, aire de loisirs etc) : désherbage à la houe et à la bineuse-sarclouse ou engazonnement

Madame DUBOIS ajoute qu'elle a participé, accompagnée de deux agents, à une demi-journée de formation sur le désherbage du cimetière (et par extension sur le désherbage alternatif en général), organisée par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) à Pont-de-Vaux. Lors de cette demi-journée, du matériel a également été présenté.

4. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'achat d'équipements de désherbage alternatif

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sandrine DUBOIS.

Madame DUBOIS expose au conseil municipal que la mise en œuvre du plan de désherbage passe également par l'achat de matériel de désherbage alternatif. Suite à la demi-journée de formation organisée par le SBVR, il ressort que deux types de matériel se révéleraient indispensables :

- Une houe maraichère avec plusieurs lames
- Une sarclouse-bineuse électroportative

Le coût de ces investissements est estimé à 2 800 euros HT. Ces deux matériels font l'objet, pour les communes qui possèdent un plan de désherbage, d'une subvention de l'Agence de l'eau à hauteur de 80% du montant total hors taxe.

Madame Sandrine DUBOIS propose qu'une subvention soit demandée auprès de l'Agence de l'Eau. Elle ajoute que de nouveaux devis seront demandés.

5. Emploi saisonnier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année mais également, suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, il propose le recrutement de deux saisonniers à raison de 17h30 par semaine (10h pour l'arrosage des massifs et 7h30 pour le désherbage).

Il a été envisagé de recruter à partir de 16 ans mais la loi ne permet pas à des mineurs d'utiliser du matériel tel qu'une tondeuse en dehors d'un contrat d'apprentissage donc il est proposé de recruter un majeur.

6. Comptes rendus des commissions et des réunions

- Commission scolaire (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie le 12 avril. Lors de cette réunion, il a été fait le point sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dont les dépenses de fournitures pour 2016-2017 se sont élevées à 232 euros.

Elle informe également le conseil, que le lave-vaisselle de l'école âgé de 20 ans nécessite une importante réparation (environ 600 euros), principalement en raison de l'accumulation de calcaire. Il est proposé soit de le changer soit de le faire réparer. Un matériel neuf coûterait environ 2 300 euros TTC avec un adoucisseur d'eau inclus. Le conseil valide son remplacement et demande s'il est possible de se renseigner afin de solliciter des subventions pour cet investissement.

- Conseil communautaire (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Lors du conseil communautaire d'avril, l'assemblée a, notamment, validé le projet de statut, désigné les représentants aux commissions, voté le budget et le taux des taxes.

Madame Sandrine DUBOIS informe qu'elle participe à la commission « transport et mobilité » ainsi qu'à la commission « solidarité, social, petite enfance et jeunesse ».

Monsieur Jean-Luc JACQUET ajoute que malgré l'incompatibilité entre son poste de travail et le mandat de conseiller communautaire, il est autorisé à participer aux commissions. Il précise qu'il est inscrit dans la commission « développement durable, environnement, eau et assainissement, milieux aquatiques » et dans la commission « aménagement, patrimoine, voirie ».

Madame DUBOIS ajoute que le taux des taxes a été voté et afin d'harmoniser l'ensemble des taux des anciennes intercommunalités, il est proposé une période de lissage de 6 ans qui devrait se traduire par une baisse pour les habitants de l'ancienne communauté de communes de Montrevel-en-Bresse. Elle ajoute que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée à un taux de 8.5%.

- Commission intercommunale « Transport et mobilité » (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission intercommunale « Transport et mobilité » a eu lieu. Lors de cette première réunion, il a été fait un état des lieux de l'ensemble des aménagements de transport (réseau de transports scolaires, réseau de transports de voyageur, voie verte et).

Elle ajoute qu'il a été précisé que les travaux de création de la voie verte entre Jayat et Montrevel vont démarrer.

Par ailleurs, un plan de déplacement urbain doit être mise en place par la communauté d'agglomération.

- Commission urbanisme (Rapporteur : Pierre-Yves BERNARD)

En l'absence de Monsieur Yannick SIMONIN, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre-Yves BERNARD. Monsieur BERNARD informe le conseil municipal qu'une réunion entre la commission urbanisme, le bureau d'étude, Ain Habitat et le propriétaire des terrains concernés par l'étude a été organisée le 10 avril.

Lors de cette réunion, le projet a été présenté au propriétaire. La commission lui a laissé un délai de réflexion de 15 jours avant de rendre une décision définitive.

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire demande un délai de 15 jours supplémentaires et demande la tenue d'une nouvelle réunion avec la commission urbanisme pour revoir certains points. Le conseil municipal valide la prolongation du délai de réflexion mais ne souhaite pas organiser une nouvelle réunion. Un courrier lui sera envoyé afin de l'informer de cette décision.

- *Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'E-communication de l'Ain (SIEA)*
(Rapporteur : Pierre-Yves BERNARD)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre-Yves BERNARD, délégué de la commune auprès du SIEA. Monsieur BERNARD informe le conseil qu'il s'est rendu à la dernière assemblée générale du SIEA.

Il précise que lors de cette réunion, le principal sujet a été le financement du déploiement de la fibre optique. Le projet de déploiement total de la fibre sur l'ensemble du département nécessite de nouveaux investissements et donc financements. Le déploiement de la fibre s'élève à 577 millions d'euros dont 216 millions euros ont déjà été réalisés. Il reste donc à financer 361 millions d'euros.

La Région se dit prête à octroyer une subvention à condition que soit réalisé un audit financier et technique du projet de déploiement de la fibre et demande que soit étudié le développement d'autres techniques de raccordement tel que le raccordement fibre et réseau cuivre.

De plus, le Département souhaite s'associer à cet audit et accepte de garantir les nouveaux emprunts du SIEA.

Le reste à financer étant important, le SIEA demande une participation exceptionnelle en 2017 des collectivités membres qui s'élèverait à 3 euros par habitant pour les communes dont la fibre a été installée par le SIEA et 1.5 euros par habitant pour les communes dont Orange a géré le raccordement (ex : Bourg-en-Bresse).

Afin d'établir des priorités dans les déploiements de la fibre, le SIEA considère qu'une commune équipée d'au moins une prise de raccordement, est effectivement raccordée même si l'ensemble de ses quartiers ne le sont pas.

Par ailleurs, le SIEA est le seul Réseau d'Initiative Public qui s'autofinance à 70%. Selon la Cour des comptes ce fort autofinancement n'est pas souhaitable. Il est nécessaire que d'autres partenaires se joignent au projet. Il est envisagé, en 2018 de créer une société d'économie mixte qui permettrait l'adhésion de la Région et du Département ce qui juridiquement n'est pas possible aujourd'hui avec la structure juridique du SIEA.

7. Questions et informations diverses

- Installation de panneaux d'informations (Rapporteur : Catherine DUC)

Madame Catherine DUC rappelle au conseil municipal que la commission fêtes et cérémonies avait proposé en conseil l'achat de panneaux qui permettraient d'informer les habitants et les automobilistes des manifestations à venir.

Madame DUC informe le conseil qu'après renseignements pris auprès de communes voisines possédant ce type de panneaux, il ressort que la fourniture de ce produit n'est pas courante et que toutes les communes sollicitées ont fait appel à l'entreprise Didier Signalétique, située à Bourg-en-Bresse.

Elle rappelle qu'il est proposé d'installer deux panneaux, l'un vers le parking de la salle des fêtes et l'autre au carrefour de la boulangerie vers la surface enherbée. Le coût d'un panneau s'élève à 1 874.40 euros.

Madame Catherine DUC propose donc l'achat de ces panneaux pour un coût total de 3 748.80 euros. Le conseil municipal se prononce favorable à la poursuite de ce projet avec 9 voix pour 1 voix contre (Madame Stéphanie PELUS).

Madame DUC informe le conseil que la commission proposera un modèle en conseil municipal.

- Réunion « Nouveaux habitants » (Rapporteur : Catherine DUC)

Madame Catherine DUC propose au conseil municipal de déplacer la réunion d'accueil des nouveaux habitants au vendredi 9 juin. Le conseil valide cette proposition.

- Inauguration de l'aire de rencontre et de loisirs (Rapporteur : Catherine DUC)

Madame Catherine DUC sollicite l'avis du conseil municipal au sujet de l'organisation d'une inauguration de l'aire de rencontre et de loisirs. Le conseil municipal répond favorablement à sa demande et il est proposé que l'inauguration soit prévue le samedi 24 juin à 11h.

Des invitations seront envoyées, notamment, au Président de Région, au Président du Département, à Monsieur le Député Xavier BRETON et à Madame la Directrice de la CAF qui ont versé une subvention pour la réalisation de ce projet.

- Renégociation des emprunts (Rapporteur : Catherine ARNAUD)

Madame Catherine ARNAUD rappelle au conseil municipal que lors de la précédente réunion, il avait été envisagé de rencontrer le directeur de l'agence crédit agricole de Montrevel-en-bresse afin de renégocier les taux d'intérêt des emprunts contractés par la commune, car ces taux sont très élevés par rapport à ceux pratiqués actuellement.

Madame ARNAUD informe le conseil qu'elle a accompagné Monsieur le Maire à ce rendez-vous et qu'il en ressort, qu'il n'est pas possible de renégocier les taux en dehors de la signature d'un nouvel emprunt. De plus, des pénalités, dont les montants ont été transmis en mairie, seraient à payer en cas de renégociation. Madame ARNAUD propose, ainsi, de calculer le gain pour la commune en cas de rachat des emprunts.

Le conseil municipal valide sa proposition.

- **Arrêté de péril** (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire informe le conseil de la fin de la procédure de péril d'un mur qui menace de s'effondrer dans le centre village et du choix de l'entreprise qui effectuera les travaux de consolidation du mur. Il s'agit de l'entreprise CHAMAUX.

Les travaux seront payés par la commune et les propriétaires la rembourseront.

- **Demande d'habitants pour l'abattage d'un arbre** (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois propriétaires du lotissement de la Mare Claude ont déposé un courrier conjoint en mairie afin de demander l'abattage d'un arbre dont les fruits se répandent rapidement dans les propriétés voisines.

Le conseil municipal n'est pas favorable à l'abattage mais propose que l'arbre soit taillé. Un courrier sera envoyé aux demandeurs.

- **Elagage des arbres le long des routes**

Monsieur Yannick PILLON sollicite Monsieur le Maire sur l'élagage des arbres le long des routes car il y a de plus en plus d'arbres qui ne sont pas entretenus par leur propriétaire. Il lui répond que ce dossier est en cours et qu'un courrier sera fait aux propriétaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 29 MARS 2017

Eric ALMODOVAR		Virginie GADIOLLET	Absente
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI	Excusée	Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	Excusé
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	Excusé
Catherine DUC		Corinne VIVIER	